



## HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, rue de la Vierge

70440 HAUT du THEM Tel. 03.84.20.40.84 Fax 03.84.63.86.80

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 29 mars 2014

Mr CLAUDEL Hubert, Mrs et Mmes DAVAL Jean-Luc, GALLET Aurore, GALMICHE Daniel, GENEY Jean-Michel, LACHERY Charlotte, LAMBOLEY Claude, PEREAUX Laurence, TOTTOLI Denis, VALDENNAIRE Sylviane, ZWILLER Marie-Michèle.

Après un mot d'accueil, une minute de silence a été respectée en mémoire de Fernand CLAUDEL, frère d'Hubert qui est décédé le 25 mars 2014. Fernand a été conseiller municipal, 1er adjoint de Haut du Them - Château Lambert de 1977 à 1989 et maire de 1989 à 2001.

L'ouverture de la séance est faite par le doyen d'âge qui est Mr CLAUDEL Hubert, Maire sortant.

Mme GALLET Aurore, la plus jeune de l'assemblée a été nommée secrétaire de séance.

Mme VALDENNAIRE Sylviane et Mr GALMICHE Daniel ont été nommés scrutateurs.

#### **2014/03/174 : Élection du Maire : Candidat : Mr CLAUDEL Hubert**

Nombre de votants : 11  
Suffrages déclarés nuls : 1  
Suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

Mr CLAUDEL Hubert ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Maire et immédiatement installé.

#### **Sous la Présidence de Mr CLAUDEL Hubert, élu Maire,**

#### **2014/03/175 : Fixation du nombre d'adjoints :**

En application de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. En application des articles L 2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif total du conseil municipal soit  $11 \times 30\% = 3$  adjoints au Maire au maximum. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, fixe à 3 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

#### **2014/03/176 : Élection des adjoints :**

#### **Élection du 1er adjoint : Candidat : Mme VALDENNAIRE Sylviane**

Nombre de votants : 11  
Suffrages déclarés nuls : 1  
Suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

Mme VALDENNAIRE Sylviane ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée 1ère adjointe au Maire et immédiatement installée.

**Élection du 2ème adjoint : Candidat : Mr LAMBOLEY Claude**

Nombre de votants : 11  
Suffrages déclarés nuls : 1  
Suffrages exprimés : 10  
Majorité absolue : 6

Mr LAMBOLEY Claude ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 2ème adjoint au Maire et immédiatement installé.

**Élection du 3ème adjoint : Candidat : Mr GENEY Jean-Michel**

Nombre de votants : 11  
Suffrages déclarés nuls : 0  
Suffrages exprimés : 11  
Majorité absolue : 6

Mr GENEY Jean- Michel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 3ème adjoint au Maire et immédiatement installé.

**2014/03/177: Désignation de délégués aux Syndicats et Associations :**

Le conseil municipal par votes successifs désigne les délégués représentant la commune aux comités des différents syndicats, association :  
soit :

**Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon (CCHVO) :**

Conformément à l'article L.273-11 du Code électoral stipulant que "les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau", sont désignés :

Délégués titulaires : Mr CLAUDEL Hubert et Mme VALDENNAIRE Sylviane,

Conformément à l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal vote à bulletins secrets les délégués des syndicats :  
Sont élus à la majorité absolue :

**Syndicat d'adduction d'eau de la Haute Vallée de l'Ognon (SHVO) :**

Titulaires : Mr CLAUDEL Hubert - Mr LAMBOLEY Claude - Mr DAVAL Jean Luc.

**Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de Haute Saône (SIED70) :**

Titulaire : Mr GENEY Jean-Michel Suppléant : Mr LAMBOLEY Claude.

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Ognon (SIAHVO) :**

Titulaires : Mrs DAVAL Jean-Luc - TOTTOLI Denis Suppléant : Mme GALLET Aurore.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges :**

Titulaire : Mr DAVAL Jean-Luc Suppléant : Mr CLAUDEL Hubert.

**Association foncière pastorale libre du Ballon de Servance :**

Titulaire : Mr CLAUDEL Hubert Suppléant : Mr GALMICHE Daniel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne à l'unanimité les délégués à l'**Association "Routes et Villages Fleuris" :**

Titulaire : Mr GENEY Jean-Michel Suppléants : Mmes VADENNAIRE Sylviane et LACHERY Charlotte.

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité le correspondant **DEFENSE :**

Titulaire : Mr GENEY Jean-Michel.

**2014/03/178: Désignation de conseillers délégués aux adjoints :**

Le Maire explique au conseil municipal que pour un investissement déterminant des élus dans la vie communale, la charge de travail est importante et nécessite une présence régulière sur le terrain.

Chaque conseiller délégué travaillera en binôme avec un adjoint, ce qui assurera

la continuité du travail, une bonne communication avec le conseil et un service de remplacement en cas d'absence ou d'empêchement d'un adjoint.

Le conseil municipal est invité à procéder au scrutin et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des conseillers municipaux délégués.

Pour chaque poste, après appel de candidature, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Nombre de présents : 11

Majorité absolue : 6

**Conseillère municipale déléguée au 1er adjoint :**

Mme ZWILLER Marie Michèle ayant obtenu la majorité absolue avec 11 voix a été proclamée et installée dans ses fonctions.

**Conseiller municipal délégué au 2ème adjoint :**

Mr DAVAL Jean-Luc ayant obtenu la majorité absolue avec 11 voix a été proclamé et installé dans ses fonctions.

**Conseiller municipal délégué au 3ème adjoint :**

M GALMICHE Daniel ayant obtenu la majorité absolue avec 11 voix a été proclamé et installé dans ses fonctions.

Vu pour être affiché le 05 avril 2014 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Haut du Them-Château Lambert, le 04 avril 2014

Le Maire, Hubert Claudel

